



HERVÉ LEGAY  
Conseiller Municipal  
28 Avenue de la Casse  
31830 Plaisance du Touch

MONSIEUR LE PRÉFET  
Préfecture de la Haute-Garonne  
1 place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE.

Plaisance, le 20 Février 2011

**Objet : incidents graves au Conseil Municipal de Plaisance du Touch**

Monsieur le Préfet,

Je souhaite porter à votre connaissance une série d'incidents et de dysfonctionnements entravant mon rôle de conseiller municipal minoritaire.

Depuis mon entrée au Conseil Municipal en 2008, plusieurs commissions et conseils municipaux ont été le cadre d'attaques inadmissibles à mon encontre. Les attaques verbales sont fréquentes et surviennent souvent lorsque le Maire est en situation difficile, lors de questionnements ou commentaires de la part de notre groupe. Elles se traduisent parfois par de violents emportements.

Le fait le plus marquant a eu lieu le 16 septembre dernier où, suite à une question diverse portant sur la crise de l'association de chasse de Plaisance, Monsieur le Maire s'est emporté, précisant à plusieurs reprises : « *Vous êtes pire que Sarkozy, vous n'y connaissez rien à rien* ». Ces déclamations ont été suivies de gestes manifestes d'énervements et de propos insultants prononcés tandis que je m'exprimais.

Puis, le 18 octobre 2010, lors de la commission Urbanisme, Monsieur Thouzet, adjoint au Maire, s'est livré à une très violente tirade à mon encontre. Plusieurs conseillers majoritaires présents se sont d'ailleurs plaints de ce comportement.

Suite à ces incidents, j'ai demandé que soit mentionnée dans le Procès Verbal du Conseil du 16 Septembre la phrase suivante :

*« M. Legay signale qu'il a demandé l'autorisation préalable à M. Costamagne, et qu'il s'est présenté en début de réunion. Il constate que le M. le Maire n'était pas présent à cette réunion. M. Escoula s'emporte et dit que M. Legay est pire que Sarkozy, et qu'il n'y connaît rien à rien. ».*

J'ai motivé ensuite ma demande par un courriel d'accompagnement à tous les conseillers, en signalant : « *Cet ajout est demandé pour rendre compte d'un climat qui se dégrade. Des mots encore plus vifs ont été prononcés lors de ce conseil, par M. le Maire, président de séance.*



*Un autre incident s'est produit lors de la dernière commission urbanisme. Nous demandons avant tout des échanges basés sur le respect. ».*

A deux reprises, l'adoption de ce Procès Verbal a été reportée. Au Conseil du 21 Décembre 2010, Monsieur le Maire a reconnu les faits. Mais il a demandé l'ajout suivant : « *Malgré de nombreuses explications de M. ESCOULA sur le rôle de soutien de la municipalité auprès des associations, mais qui ne doit pas s'accompagner d'ingérence dans leur fonctionnement (et j'ai rajouté d'autant plus qu'un représentant de l'Etat est chargé de remettre de l'ordre dans l'ACCA), c'est avec un regard hautain, un sourire ou plutôt un rictus méprisant que M. LEGAY a continué à plusieurs reprises à dire au maire de s'impliquer dans les querelles du bureau de l'ACCA et sur un ton dédaigneux, voire même imprégné de haine. »*

Ce texte, préparé et lu en séance, a été aussitôt soumis au vote et adopté à la majorité. Notre groupe a bien sûr voté contre, tandis que le groupe minoritaire UMP s'est abstenu.

J'ai dû demander à deux reprises la formulation exacte de cet ajout (3 Janvier 2011, puis 21 Janvier 2011) pour l'obtenir le 21 Janvier. Je constate aujourd'hui que le Procès Verbal portant cet amendement est accessible sur le site internet de la mairie<sup>1</sup>. Pourtant, la délibération d'adoption de ce Procès Verbal, votée le 21 Décembre 2010, n'est pas accessible. Le Procès Verbal du Conseil du 21 Décembre 2010, faisant état de ce litige et des contestations, n'a également pas été proposé à l'adoption.

Je dispose des enregistrements sonores qui montrent qu'il n'y avait aucun propos agressif de ma part.

L'ajout proposé par Monsieur le Maire dans ce document officiel est inadmissible et je considère qu'il est diffamant. Elle déshonore tout autant le Conseil Municipal. De plus, ce texte n'est qu'un jugement de la part du Maire à mon égard « a posteriori » et ne devrait donc pas apparaître dans le procès verbal du Conseil Municipal qui ne doit contenir que la transcription des débats.

Je demande donc que cet ajout soit ôté du Procès Verbal et que ne figurent que les propos qui ont été réellement prononcés.

Je vous sollicite également pour que vous vous prononciez sur le caractère non réglementaire de ce Procès Verbal.

Je demande enfin qu'il y ait un rappel, lors du prochain Conseil, sur les valeurs de respect qui doivent présider lors des conseils municipaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

**Hervé LEGAY**

---

<sup>1</sup> (\*) : <http://www.plaisancedutouch.fr/upload/images/PV16.09.10.pdf>, page 26



## **Rappel des incidents précédents pour l'année 2010 :**

### Conseil du 25 Février 2010

Le 25 Février dernier, nous avons inscrit deux questions diverses à l'ordre du jour du conseil municipal. La première portait sur le patrimoine de la commune, dont nous avons demandé la communication depuis près de 3 ans, et que le maire refuse de nous communiquer. La seconde demandait pourquoi les salles de réunions nous ont été refusées à plusieurs reprises.

Mr Escoula s'est alors importé très violemment en signalant qu'il est le chef de la commune, qu'il faut que les minoritaires l'admettent, et qu'il ne donnera aucune indication. Nous avons alors juste demandé que soit inscrite au Procès Verbal une version édulcorée des propos qui ont été tenus, à savoir :

*« Mr ESCOULA répond que ce document (l'inventaire du patrimoine) n'existe nulle part, il faut le reconstituer et c'est un travail considérable. J'ai fait ce travail, et je suis donc la seule personne à connaître précisément le patrimoine de la commune. Je me garderais bien de donner toute indication aux minoritaires. »*

Nous avons alors retiré cette demande au conseil du 27 Mai 2010, dans une volonté d'apaisement.

Nous n'avons toutefois pas eu satisfaction quant à la mise à disposition d'une salle. Nous n'avons donc pas pu rencontrer les Plaisançois.

### Conseil du 31 Mars 2010

Suite à nos critiques sur le budget et notamment sur les annulations de crédits d'investissements, le Maire répond que nous sommes incompetents. Il s'agit d'une remarque assez courante et nous n'avons pas demandé qu'elle figure dans le PV. D'ailleurs, l'équipe majoritaire, dans le journal municipal, affirme que nous avons « *une méconnaissance des dossiers et un goût prononcé pour la démagogie* ».

Nous avons toutefois reçu avec une satisfaction certaine le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a émis fin 2010 un avis très convergeant avec notre analyse...